



DECRET N° 1.9 .0.7.2 -

**PORTANT NOMINATION OU CONFIRMATION DES MEMBRES DU
GOUVERNEMENT**

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT,

- Vu** la Constitution de la République Centrafricaine du 30 mars 2016 ;
- Vu** le Décret n° 16.0218 du 30 mars 2016 portant promulgation de la Constitution de la République Centrafricaine ;
- Vu** le Décret n° 19.056 du 25 février 2019 portant nomination du Premier Ministre, Chef du Gouvernement ;

SUR PROPOSITION DU PREMIER MINISTRE, CHEF DU GOUVERNEMENT ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Sont nommées ou confirmées Membres du Gouvernement, les personnalités dont les noms suivent :

I. MINISTRES

1. Ministre de l'Economie, du Plan et de la Coopération :

Monsieur Félix MOLOUA

2. Ministre des Finances et du Budget :

Monsieur Henri-Marie DONDRA

3. Ministre des Travaux Publics et de l'Entretien Routier :

Monsieur GUISMALA HAMZA

4. Ministre du Développement de l'Energie et des Ressources Hydrauliques :

Monsieur Herbert Gotran DJONO AHABA

5. Ministre de la Défense Nationale et de la Reconstruction de l'Armée :

Madame Marie-Noëlle KOYARA

6. Ministre de la Justice, des Droits de l'Homme, Garde des Sceaux :

Monsieur Flavien MBATA

7. Ministre chargé du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement :

Monsieur Maxime MOKOM

8. Ministre des Transports et de l'Aviation Civile :

Monsieur Arnaud DJOUBAYE-ABAZENE

9. Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger :

Madame Sylvie BAIPO TEMON

10. Ministre de l'Intérieur chargé de la Sécurité Publique :

Général de Brigade Henri WANZET LINGUISSARA

11. Ministre du Commerce et de l'Industrie :

Monsieur Mahamat TAÏB YACOUB

12. Ministre des Mines et de la Géologie :

Monsieur Léopold MBOLI FATRANE

13. Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation:

Monsieur Augustin YANGANA-YAHOTE



14. Ministre de la Santé et de la Population :

Monsieur Pierre SOMSE

15. Ministre de l'Elevage et de la Santé Animale :

Monsieur Amadou BI ALIOU

16. Ministre de l'Agriculture et du Développement Rural :

Monsieur Honoré FEIZOURE

17. Ministre des Postes et Télécommunications :

Monsieur Justin GOURNA ZACKO

18. Ministre de la Communication et des Media, Porte-Parole du Gouvernement :

Monsieur Ange Maxime KAZAGUI

19. Ministre des Eaux, Forêts, Chasse et Pêche :

Monsieur Amit IDRIS

20. Ministre de l'Enseignement Primaire et Secondaire :

Monsieur MOUKADAS NOURE

21. Ministre de l'Action Humanitaire et de la Réconciliation Nationale :

Madame Virginie BAIKOUA

22. Ministre de l'Enseignement Supérieur :

Monsieur Jean-Jacques SANZE

23. Ministre de la Recherche Scientifique et de l'Innovation Technologique :

Madame Ginette AMARA

24. Ministre de l'Environnement et du Développement Durable :

Monsieur Thierry KAMACH



25. Ministre du Travail, de l'Emploi, de la Protection Sociale et de la Formation

Professionnelle :

Monsieur Hugues TCHEMEUNI

26. Ministre de la Modernisation de l'Administration et de l'Innovation du Service Public :

Monsieur Martin KOUMTAMADJI

27. Ministre de la Fonction Publique :

Monsieur Jean Christophe NGUINZA

28. Ministre de la Promotion de la Femme, de la Famille et de la Protection de l'Enfant :

Madame Aline Gisèle PANA

29. Ministre de l'Enseignement Technique et de l'Alphabétisation :

Monsieur SOULEYMANE DAOUDA

30. Ministre chargé du Secrétariat Général du Gouvernement :

Monsieur Maxime BALALOU

31. Ministre de la Jeunesse et des Sports :

Monsieur Régis Noel DOUNDA

32. Ministre des Petites et Moyennes Entreprises, de l'Artisanat et du Secteur Informel :

Monsieur MAOULOUD MOUSSA TERAB

33. Ministre chargé des Relations avec les Institutions de la République :

Madame Eugénie NGBONDO

34. Ministre des Arts, de la Culture et du Tourisme :

Monsieur Dieudonné NDOMATE

35. Ministre de l'Urbanisme, de la Ville et de l'Habitat :

Madame Gina LAWSON ROOSALEM

II. MINISTRES DELEGUES

36. Ministre Délégué auprès du Ministre des Affaires Etrangères et des Centrafricains de l'Etranger, chargé de la Francophonie et du Protocole d'Etat :

Monsieur Chancel SEKODE NDEUGBAYI

37. Ministre Délégué auprès du Ministre de l'Administration du Territoire et de la Décentralisation, chargé du Développement Local :

Monsieur Issa BI AMADOU

38. Ministre Délégué auprès du Premier Ministre, Chef du Gouvernement chargé des Relations avec les Groupes Armés :

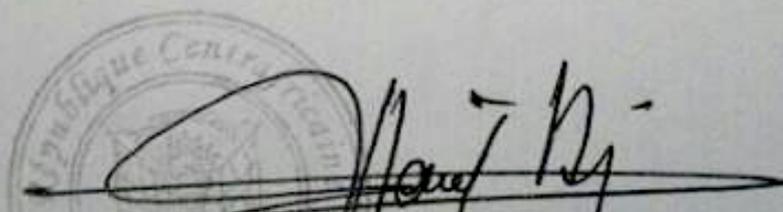
Monsieur Gilbert TOUMOU DEYA

39. Ministre Délégué auprès du Ministre du Désarmement, Démobilisation, Réintégration et Rapatriement :

Colonel Bienvenu SELESSON

Article 2 : Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet à compter de la date de sa signature, sera enregistré et publié au Journal Officiel.

Fait à Bangui, le 22 MAR. 2019



The image shows the official seal of the Central African Republic, which is circular and contains the text 'République Centrafricaine' and '1960'. Overlaid on the seal is a large, stylized handwritten signature in black ink.